

**GONESSE: LE VIGNOIS
CECI N'EST PAS UN PARC !**

**BONNEUIL-EN-FRANCE
UN CHANTIER COMPLEXE QUI S'EXPOSE**

**EAUX USÉES ET EAUX PLUVIALES
QUI FAIT QUOI ?**



Syndicat Intercommunal
pour l'Aménagement Hydraulique
des vallées du Croult et du Petit Rosne

Le service public
de vos rivières

**IDÉE
EAU**

MAI 2020

48



EDITO

Le SIAH Croult et Petit Rosne (Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne) est un service public dont l'une des principales missions est la lutte contre la pollution des eaux superficielles et la lutte contre les inondations. Depuis l'année 2000, le SIAH est certifié ISO 14001, pour la restauration de la qualité des eaux des rivières du Croult et du Petit Rosne, pour la réduction des risques d'inondations, pour une politique forte d'information et de sensibilisation et pour une adaptation permanente aux exigences juridiques.

Idée Eau : rue de l'Eau et des Enfants 95500 Bonneuil-en-France

Directeur de la publication : Guy MESSAGER

Rédacteur en chef : Eric CHANAL

Rédacteurs : Elise DROZE & François QUADRI

Téléphone : 01 30 11 15 15 **Télécopie** : 01 30 11 16 89

E-mail : info@siah-croult.org

Impression : Pour préserver l'environnement, ce magazine est imprimé sur du papier issu de forêts gérées durablement.

Tirage : 119 000 exemplaires

Imprimerie : Champagnac ISSN 1635-4788

Conception graphique et mise en page : ACRV - www.acrv.fr

Photos : D.R. - Stocklib - SIAH

ASTREINTES 24H/24H - 7J/7J

Le S.I.A.H. met à votre disposition un répondeur d'astreinte. En cas d'urgence liée à un problème de pollution ou d'inondation, vous devez composer le : 01 39 86 06 07 et laisser un message précis sur le répondeur, sans oublier de bien spécifier vos coordonnées. Le répondeur automatique alertera immédiatement l'agent d'astreinte qui vous rappellera immédiatement et prendra toutes dispositions pour donner suite à votre appel.

Chère lectrice, cher lecteur,

La qualité du service public rendu par une collectivité ne se juge pas seulement aux prestations de terrain, aussi importantes soient-elles. Elle s'apprécie également en considérant le lien établi avec l'utilisateur.

En ces temps dramatiques d'épidémie qui nous ont toutes et tous touchés, directement ou indirectement, au plus profond de notre vie, le SIAH s'est naturellement concentré sur la continuité de service de ses missions, en matière d'assainissement et de prévention des inondations.

Remercions ici vivement les personnels du SIAH et de ses entreprises partenaires, qui ont fait preuve d'un professionnalisme de tous les instants et parfois, disons-le, d'une abnégation dont nous pouvons collectivement être fiers.

Le SIAH a utilisé, pendant toute cette crise, l'ensemble de ses outils de communication, pour vous tenir informés des décisions prises en matière de protection sanitaire et de continuité de nos services.

De nouveaux outils sont également à votre disposition, pour la plupart dédiés aux projets d'ampleur (pages Facebook, sites internet, courriers d'information distribués en boîtes aux lettres, etc.). Ces outils se veulent toucher, par leur nature (papier, internet), le maximum de tranches d'âge de la population.

Le SIAH a besoin de vous, riverains des projets pour mieux appréhender vos attentes en matière d'usages (cheminements doux, fréquentation, etc.).

Nous avons besoin de votre regard en tant qu'utilisateur de nos aménagements, parce que ce sont les vôtres !

Informez-vous, informez-nous, pour un service public performant et qui, encore une fois, a montré, ces derniers mois, toutes ses capacités d'adaptation et de résilience, dans un souci permanent de transparence et d'efficacité.

Continuez à prendre soin de vous et de vos proches et Bonne lecture!

Guy MESSAGER,
Président du SIAH



CONTRAT D'INJECTION SIGNÉ ENTRE LE SIAH ET GRDF : DU GAZ VERT SERA PRODUIT À PARTIR DES EAUX USÉES DE 250 000 FRANCILIENS

Bertrand de Singly, directeur clients territoires Île-de-France de GRDF et Guy Messenger, président du SIAH, ont signé un contrat d'injection de biométhane lors du Salon des maires et des collectivités locales 2019. Du gaz vert, produit par la station de dépollution de Bonneuil-en-France, sera injecté dans le réseau de distribution de gaz.

Mise en service en 1995, la station de dépollution des eaux usées du SIAH a été conçue pour assurer le traitement quotidien de 55 millions de litres d'eaux usées par jour, correspondant aux rejets d'environ 250 000 habitants. Dans un territoire en pleine croissance, des travaux d'extension sont actuellement menés afin de traiter des volumes d'eaux usées en hausse.

Dans le cadre des travaux de modernisation engagés, le SIAH va rénover son unité de méthanisation avec de nouveaux procédés de traitement et d'épuration des boues qui permettront dès 2020 d'injecter du biométhane dans le réseau de distribution de gaz. Cette évolution permettra d'obtenir de meilleurs rendements et offrira l'opportunité de proposer une nouvelle source d'énergie verte à la région afin de contribuer à lutter contre le changement climatique et à améliorer la qualité de l'air. La station de dépollution de Bonneuil-en-France produira jusqu'à 13 GWh/an de gaz vert, soit la consommation de gaz annuel de 2 600 logements neufs chauffés au gaz ou de près de 70 bus roulant au gaz.



Le biogaz est un gaz 100 % renouvelable produit localement à partir de résidus agricoles, d'effluents d'élevage et de déchets des territoires. Après épuration, il atteint le même niveau de qualité que le gaz naturel et peut donc être injecté dans les réseaux. On l'appelle alors biométhane. Tout comme le gaz naturel, il sert à chauffer, cuisiner mais pas seulement ... Utilisé comme carburant (BioGNV), il offre une solution économique et écologique pour le transport de marchandises et de personnes.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les conséquences de la loi NOTRe ont induit des changements dans les compétences de certains services publics

EAUX USÉES ET EAUX PLUVIALES QUI FAIT QUOI ?

Quelle collectivité contacter en cas de demande concernant les réseaux d'eaux usées et pluviales (contrôle de conformité, raccordement aux réseaux publics, etc.) ou pour toute demande concernant les cours d'eau ?

DEMANDES LIÉES AUX RÉSEAUX D'EAUX USÉES ET PLUVIALES



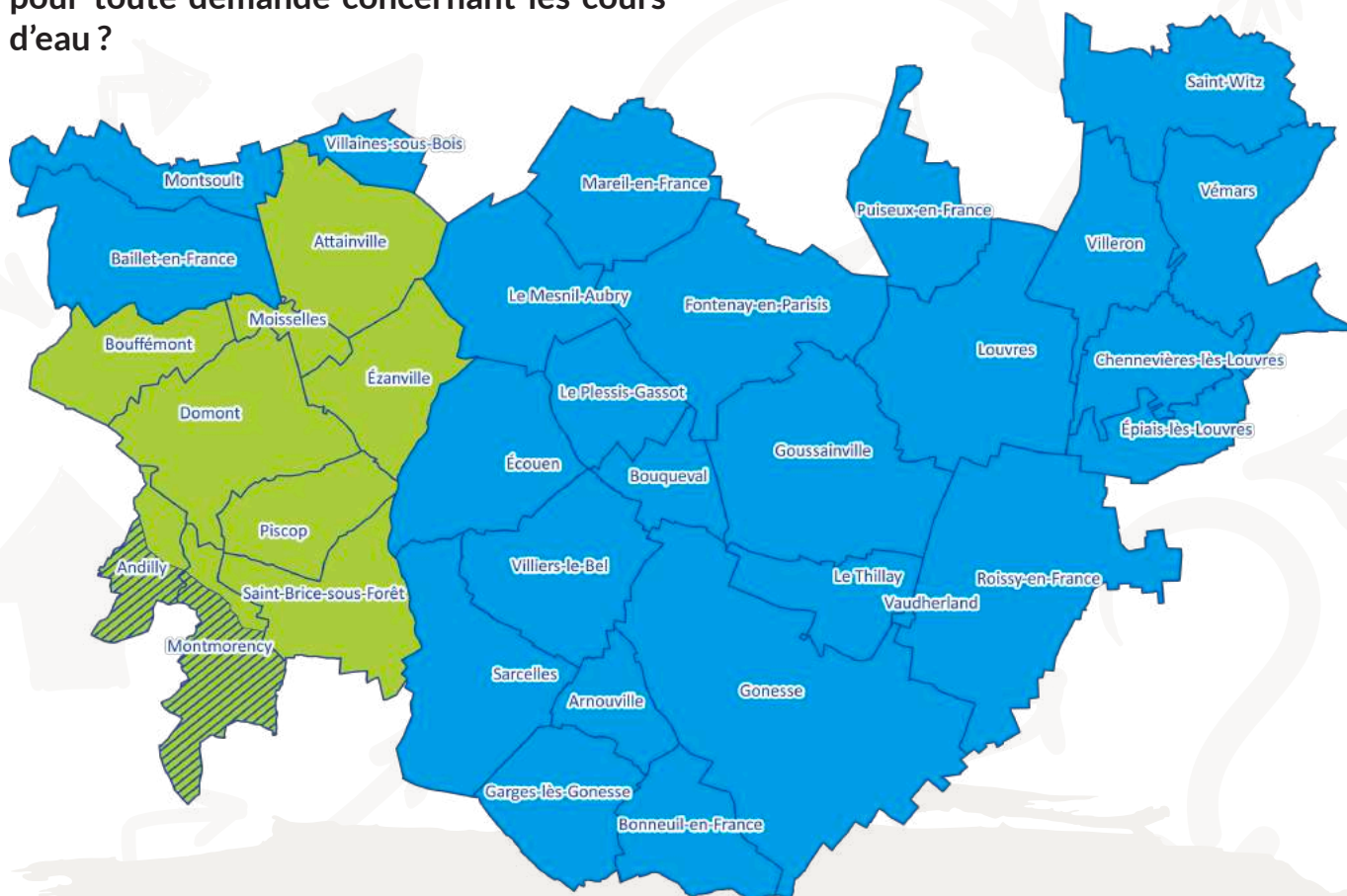
Contacteur le SIAH : **01.30.11.15.15**
Numéro d'astreinte : **01.39.86.06.07**



Contacteur Plaine Vallée : **01.30.10.91.61**



Contacteur le SIARE : **01.30.10.60.70**



DEMANDES LIÉES AUX COURS D'EAU

Contacteur le SIAH : **01.30.11.15.15**
Numéro d'astreinte : **01.39.86.06.07**

DESTRUCTION ET CRÉATION À MONTMORENCY

Dans le cadre d'un projet de restauration sur 2km du ru du Fond des Aulnes, l'ancienne station de dépollution des eaux usées de Montmorency, à l'arrêt depuis de nombreuses années, a été détruite en novembre dernier. En lieu et place de ce vieux bâtiment, un bassin de rétention sera aménagé. Celui-ci permettra de dépolluer les eaux de ruissellement qui arrivent depuis la zone commerciale située à l'amont et servira également de zone tampon lors de fortes pluies.



GROSSE OPÉRATION DE RÉHABILITATION DE RÉSEAUX HYDRAULIQUES À LOUVRES

Suite au récent développement de la commune de Louvres, le SIAH a engagé depuis le mois de septembre 2019, une série de travaux pour augmenter la capacité de transport des eaux usées et des eaux pluviales. Ces travaux ont été réalisés le long de l'avenue de Normandie, dans un premier temps, pour remplacer la canalisation existante par une autre d'un diamètre supérieur. Cette première phase de travaux s'est achevée courant mars 2020. Une seconde phase débutera probablement en septembre 2020 sur le secteur dit «du Bouteiller», consistant à améliorer l'état général des réseaux très dégradés à cet endroit. D'un montant de 1,5 M d'euros HT, ces travaux devraient se terminer courant 2021.



SIGNATURE

DE LA CHARTE AGRICOLE ET FORESTIÈRE SUR LE TERRITOIRE DU GRAND ROISSY



Guy Messager a signé le 28 janvier 2020 la Charte agricole et forestière du Grand Roissy en tant que président du SIAH et en tant que président du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer (schéma d'aménagement et de gestion de l'eau). Cette charte concerne le territoire du Grand Roissy, comprenant le périmètre de la CARPF (Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France) soit 42 communes et 3 communes de Paris Terres d'Envol (Sevrans, Villepinte, Tremblay-en-France). Pour le SIAH comme pour le SAGE, l'intérêt de cette charte réside essentiellement dans la volonté de concilier le maintien de cette activité économique indispensable au territoire et la promotion d'une agriculture vertueuse pour la biodiversité, l'eau, l'air et les sols.

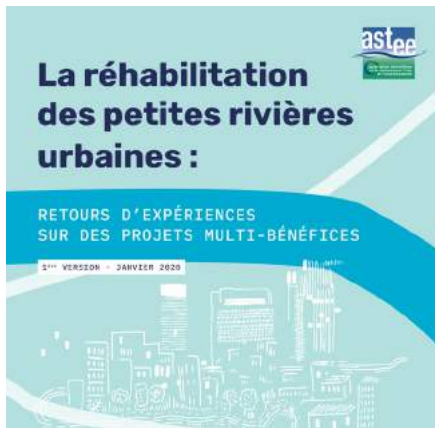
VERS UNE ÉRADICATION DE LA RENOUÉE DU JAPON AU BOIS D'ORVILLE

Situé entre villes et champs, le site du Bois d'Orville, entre Louvres et Goussainville n'est pas qu'un simple bassin de rétention. En effet, outre sa fonction de réduction du risque inondation, le SIAH souhaite donner un nouveau souffle à ce bassin grâce à la restauration du cours d'eau qui le traverse.

En préalable à ce nouveau projet, une opération importante sera réalisée si l'on souhaite y voir se pérenniser une diversité biologique véritable : l'élimination la Renouée du Japon, espèce envahissante, malheureusement très présente sur le site du Bois d'Orville et très difficile à éradiquer.

La méthode utilisée pour détruire cette plante est celle du criblage/concassage, c'est à dire un broyage de la terre sur 1 mètre de profondeur. En effet, au-delà de cette profondeur, les racines de la plante ne se reproduisent plus. A la suite du concassage, une bâche provisoire sera installée jusqu'à la décomposition complète des rhizomes. Ces travaux devraient débuter en avril ou mai 2020 et seront suivis par d'autres opérations de renaturation dont nous vous reparlons d'ici là.





PUBLICATION D'UN LIVRE SUR LA RÉHABILITATION DES PETITES RIVIÈRES URBAINES

L'ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement) vient de publier un ouvrage consacré aux projets de réhabilitation des petites rivières urbaines, compilant notamment, des retours d'expériences sur de nombreux projets dont celui du Petit Rosne à Sarcelles. L'ouvrage, créé en partenariat avec l'Office Français de la Biodiversité, est disponible gratuitement sur le site internet de l'ASTEE : www.astee.org

PLAINTÉ POUR TENTATIVE DE CORRUPTION ADOPTION DU SAGE

Dans le cadre des contrôles de vérification de la bonne séparation des eaux effectués par le SIAH, certains agents se sont vus proposer une rétribution financière en échange de la falsification du document de contrôle. Le SIAH a décidé de porter plainte pour tentative de corruption contre les personnes incriminées. La procédure judiciaire suit actuellement son cours. Ces certificats sont réalisés lors de la vente d'un bien immobilier. Ils permettent au vendeur de prouver la bonne conformité de l'habitation à l'acheteur. En cas de falsification, c'est l'acheteur qui aurait la charge des travaux de mise en conformité au lieu du vendeur.

Le 20 décembre 2019, le SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer a été adopté à l'unanimité par la Commission Locale de l'Eau. Officiellement entré en vigueur le 28 janvier 2020, le règlement du SAGE est désormais applicable sur son territoire et cela pour tous les projets soumis à la Loi sur l'Eau. IL permettra, entres autres, de participer à la protection de l'eau (cours d'eau, zones humides, eau potable, etc.) dans tout projet d'aménagement du territoire. Pour plus d'informations sur le SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer : www.sage-cevm.fr

DERNIÈRE MINUTE :

COVID 19 ET CONTINUITÉ DU SERVICE PUBLIC

Pendant l'épisode de confinement que nous traversons actuellement, le SIAH s'est organisé, conformément à son Plan de Continuité d'Activité de manière à être en mesure de poursuivre les missions essentielles à la continuité du service public dont il est responsable.

Toutes les missions le permettant sont, pendant cette période, effectuées grâce au télétravail de la majorité des agents du SIAH. D'autres, essentiellement sur le terrain, et considérées comme non essentielles, ont été stoppées temporairement, comme, par exemple, les contrôles de la bonne séparation des eaux usées et des eaux pluviales.

Cette réorganisation et ces choix de priorisation des actions du SIAH permettent de préserver, dans la durée, nos capacités à assurer les interventions d'urgence, en lien avec les entreprises qui travaillent au quotidien pour le SIAH. Ainsi, le service d'astreinte du SIAH reste disponible, comme d'habitude, 7j/7, 24h/24 et peut être contacté au **01.39.86.06.07**

Les personnels dédiés à la prévention des inondations restent également mobilisés pleinement, en lien étroit avec Météo France, de manière à gérer, en cas d'événement pluvieux majeur, les ouvrages de rétention des eaux pluviales dont le SIAH est propriétaire et gestionnaire.

Le SIAH œuvre au quotidien afin d'assurer, dans cette période exceptionnelle, les meilleures conditions de réactivité vis-à-vis de l'usager, tout en assurant le niveau de sécurité possible vis-à-vis de notre personnel.

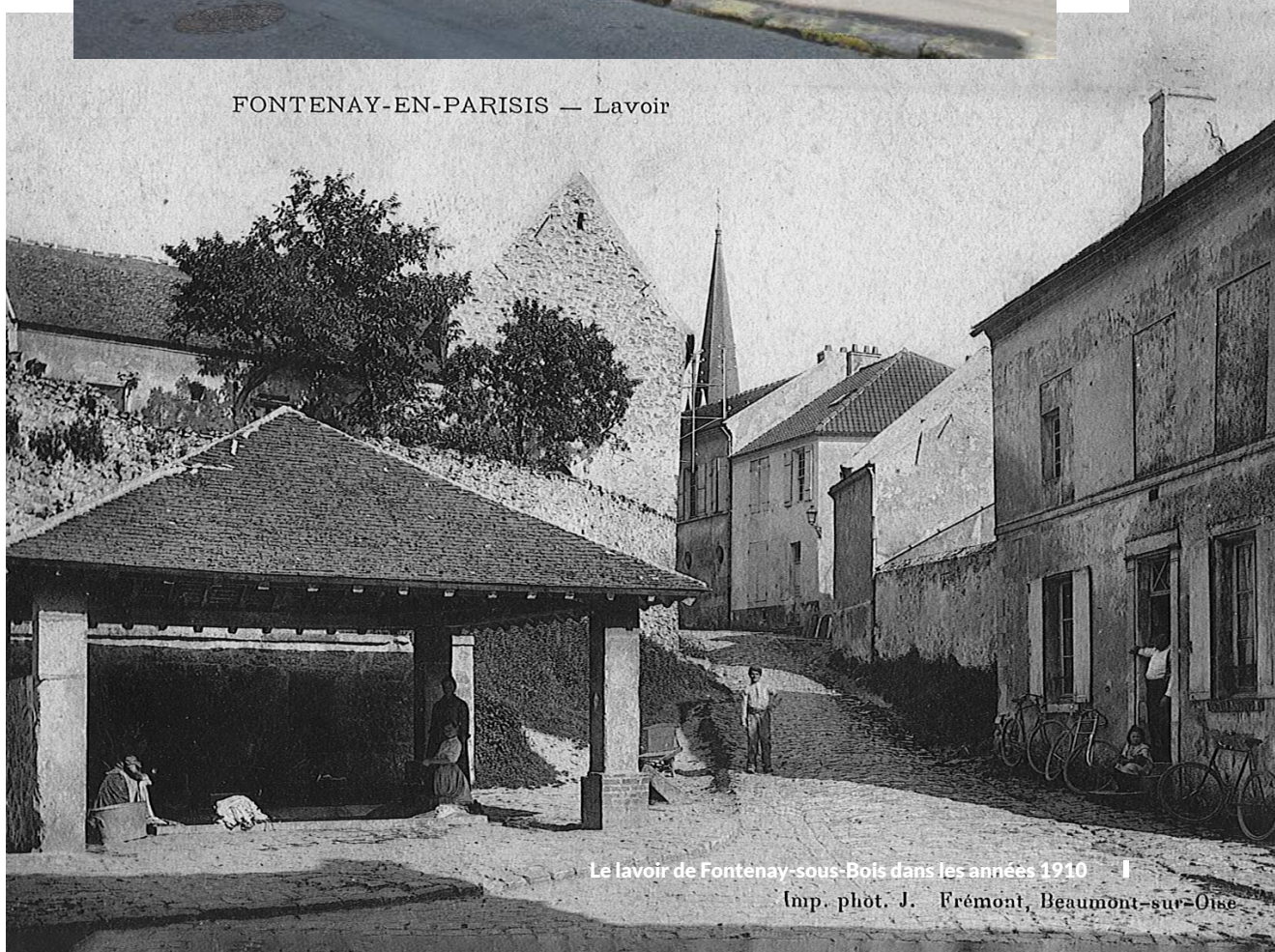
L'EAU D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

LE LAVOIR DE FONTENAY-EN-PARISIS

Le lavoir était l'un des éléments du patrimoine hydraulique les plus courants avant l'arrivée de l'eau potable à la maison et du développement des lave-linges. Alimenté par un cours d'eau ou une source, le lavoir permettait le rinçage du linge après que celui-ci ait subi plusieurs opérations de trempage. La plupart d'entre eux ont disparu. Quelques communes ont cependant souhaité entretenir et conserver ces lavoirs comme c'est le cas à Fontenay-en-Parisis.

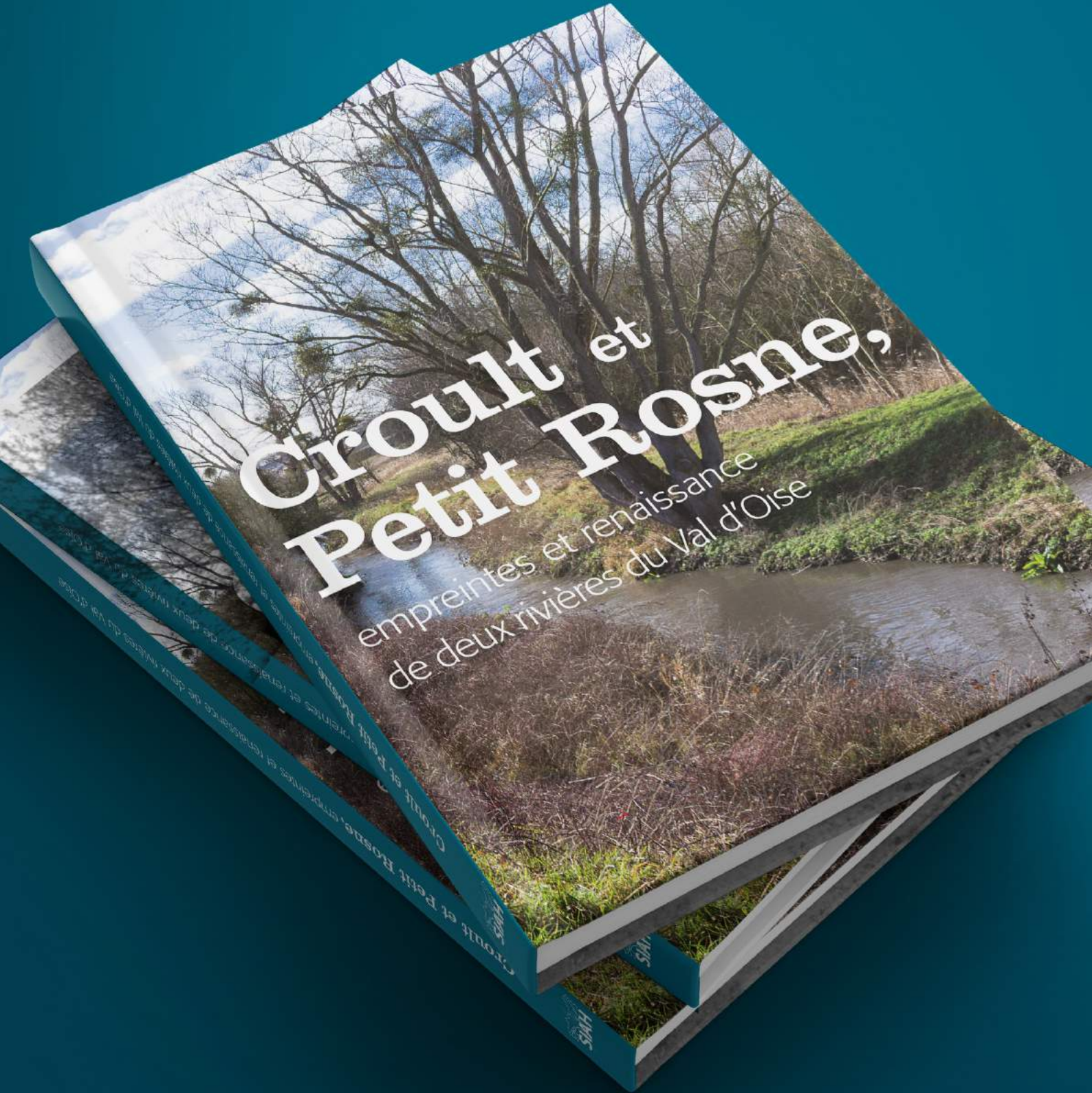


FONTENAY-EN-PARISIS — Lavoir



Le lavoir de Fontenay-sous-Bois dans les années 1910 |

(imp. phot. J. Frémont, Beaumont-sur-Oise)



CROULT ET PETIT ROSNE, EMPREINTES ET RENAISSANCE DE DEUX RIVIÈRES DU VAL D'OISE

—
Demandez gratuitement
votre exemplaire par mail
en précisant votre adresse postale à :
monlivre@siah-croult.org

TRAVAUX D'EXTENSION DE LA STATION DE POLLUTION DES EAUX USEES : UN CHANTIER QUI S'EXPOSE



Le SIAH est le service public qui gère l'assainissement des eaux usées et la gestion des eaux pluviales sur les bassins versants du Crout et du Petit Rosne. A ce titre, il possède, depuis 1995, une station de traitement qui assure la dépollution des 55 millions de litres d'eaux usées produites par l'ensemble des habitants des 35 communes de ce territoire de l'est du Val d'Oise soit une surface de 20.000 hectares (voir carte page 4). Aujourd'hui, la station de dépollution est en travaux pour accroître sa capacité de traitement. Le point sur un chantier hors norme que le SIAH a souhaité rendre accessible au plus grand nombre.

DE PLUS EN PLUS D'HABITANTS = DE PLUS EN PLUS D'EAUX USEES

Depuis plusieurs années, on observe une augmentation continue du nombre d'habitants dans l'est du Val d'Oise. Les communes, grandes et petites, s'agrandissent. De nouvelles zones pavillonnaires apparaissent, des zones d'activités économiques, ici et là, se développent et les projets fleurissent un peu partout. Cette tendance se concrétise déjà depuis plusieurs années comme en témoignent les volumes d'eaux usées mesurés à l'entrée de la station de dépollution, qui augmentent régulièrement tous les ans. A titre d'exemple, en 2018, la station a reçu tous les jours en moyenne 52 809 m³ d'eaux usées alors que sa capacité maximale est de 55.500 m³ par jour. Il est donc devenu urgent d'augmenter la capacité de traitement de la station de dépollution avant qu'un problème de saturation ne survienne.



AUGMENTER LA CAPACITÉ ET MODERNISER LA STATION DE DÉPOLLUTION

Voilà donc l'objectif principal de ce projet d'extension : gagner près de deux tiers de capacité de traitement ce qui permettra de répondre sereinement aux besoins croissants de ce territoire de l'est du Val d'Oise. Le SIAH a souhaité profiter de cette extension pour moderniser l'installation et y inclure des dispositifs permettant de produire plus d'énergie que la station n'en dépense, ce qu'on appelle parfois un site à énergie positive. Pour ce faire, l'unité initiale de méthanisation des boues va être remplacée par un système plus performant qui va permettre de produire du biogaz et de l'injecter dans le réseau public de distribution de gaz. Ainsi du gaz « vert », c'est à dire non issu de ressources fossiles, pourra être produit à partir de 2020, avant même la fin des travaux, à hauteur de 13 GWh/an, soit la consommation annuelle en gaz de 2 600 logements neufs chauffés au gaz ou de près de 70 bus roulant au gaz. Autre innovation : la récupération des calories issues des eaux usées qui permettront de chauffer l'ensemble des bâtiments et réduira encore les dépenses énergétiques du site.



VOUS AVEZ DIT
« BIOGAZ » ?

C'est à partir de la fermentation des boues issues du traitement des eaux usées que du biogaz sera produit. Ce procédé vertueux, largement répandu aujourd'hui, permettra de générer une recette financière impliquant une baisse des coûts d'exploitation pour la collectivité. C'est suite à un appel à projet que le SIAH a pu obtenir un financement de l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie) pour mettre en œuvre ce projet avec GRDF.



LES EAUX DÉPOLLUÉES REJETÉES DANS LA SEINE

Une station de dépollution des eaux usées a pour vocation de protéger les rivières en y rejetant une eau dépolluée du mieux possible. Les technologies à mettre en œuvre pour assurer ce traitement dépendent de la sensibilité de la rivière dans laquelle s'effectue ce rejet. C'est dans la Morée que se rejettent actuellement les eaux traitées de la station de dépollution, cours d'eau particulièrement sensible de par la multiplicité des pollutions qui la frappent depuis sa source. De ce fait, tout rejet dans ce cours d'eau engendre, pour toute nouvelle station d'épuration souhaitant rejeter ses eaux traitées dans ce cours d'eau, une obligation de produire une eau proche des standards de l'eau potable afin d'espérer atteindre les objectifs de qualité qui lui sont assignés.

Mais de telles technologies alourdiraient considérablement le coût des travaux et de l'exploitation et donc la facture d'eau potable de l'ensemble des habitants.

Cette contrainte majeure a conduit le SIAH à proposer aux services de l'Etat de rejeter les eaux dépolluées de la future usine, dans un collecteur d'eaux pluviales, appelé « Garges-Epinay », et qui se rejette en Seine. Il convient donc de réaliser, d'ici la mise en service de la future station, une canalisation sur près d'1 km de longueur, depuis la station jusqu'à ce collecteur situé à Dugny. Compte tenu de la profondeur des terrains traversés et dans le but de limiter au maximum les nuisances sur un secteur déjà très contraint, il a été retenu de procéder par microtunnelier, évitant ainsi de devoir réaliser des tranchées extrêmement profondes.

**Vue depuis la cabine du conducteur
d'une grue du chantier**



VOUS AVEZ DIT « MICROTUNNELIER » ?

Foreuse permettant de créer de petits tunnels dans lesquels vont s'ajuster les canalisations. Cette technique permet d'éviter d'avoir à ouvrir des tranchées.



UNE ATTENTION PARTICULIÈRE PORTÉE AUX NUISANCES

La prise en compte des impacts, à court et long termes, de la station de dépollution est un objectif à part entière pour le SIAH. La question des nuisances apportées par le chantier de l'extension du site puis par celles générées par la station de dépollution en elle-même a été intégrée en amont lors de la phase de conception du projet.

Concernant les nuisances directement apportées par le chantier, un cahier des charges précis est imposé aux entreprises œuvrant pour le SIAH sur le projet d'extension. Les équipes du SIAH restent d'ailleurs en permanence sur le chantier et sont à même d'y veiller. Une fois le chantier terminé, la question des impacts environnementaux de la station de dépollution a également été prise en compte au même titre que ceux de l'actuelle station. Le projet intègre dès sa conception cette problématique : consommation d'énergie, impacts paysagers, odeurs, bruit, transport, risques liés à la méthanisation, etc. L'ensemble de ces nuisances ainsi que les solutions mises en place pour les réduire, voire les supprimer, sont listées sur le site web dédié au projet (voir en page suivante).

Les travaux d'extension s'accompagnent d'un projet écologique et paysager très important, encore à l'étude, celui de la renaturation de la Morée. Ce petit cours d'eau canalisé sur une grande part de son trajet, c'est-à-dire bétonné, qui a joué le rôle d'égouts dans une partie de la Seine Saint Denis, pourrait bien être revalorisé le long de la commune de Dugny comme le SIAH l'a déjà réalisé pour le Petit Rosne à Sarcelles ou pour le Croult à Gonesse plus récemment.

Vue de l'intérieur d'un des bassins biologiques en réfection |



UN CHANTIER QUI COMMUNIQUE

Afin de faciliter la communication et l'information relative au chantier d'extension de la station de dépollution des eaux usées, le SIAH a mis en ligne un site internet entièrement dédié au projet : **www.lastationdusiah.fr**. Les origines et les détails du projet y sont décrits. L'ensemble des nuisances est recensé et les solutions apportées pour chacune d'entre elles sont précisées. Des nouvelles de l'évolution du chantier sont régulièrement proposées sur une page d'« actualité du chantier » pour que chacun puisse en suivre l'évolution. En outre, quatre webcams ont été disposées au cœur du chantier afin de proposer des vues en direct des principales zones en travaux, webcams visibles sur le même site.

Pour faciliter les échanges avec le public et plus spécifiquement avec les riverains du site, deux modes de communication ont été inclus dans le site : un forum où chacun peut publiquement poser des questions et un système de contact plus classique en mode privé grâce à un formulaire de contact.

Mais un chantier n'est pas qu'un ensemble de nuisances. Un tel projet rassemble de nombreuses entreprises avec un savoir-faire qui n'est plus à démontrer. Un chantier, c'est avant tout des femmes et des hommes avec des compétences très spécifiques, des métiers parfois peu connus, des gens passionnés par leur travail. Paradoxalement, les entreprises concernées ont souvent du mal à recruter du personnel formé, le plus souvent parce que ces métiers ont une mauvaise image et sont peu connus. Le SIAH a souhaité mettre en lumière toutes ces personnes qui participent au chantier. Ainsi des vidéos de 2 à 3 minutes sont régulièrement réalisées sur place pour mettre en avant leur parcours professionnel et montrer par la même occasion de plus près les travaux. Ces vidéos sont bien-sûr visibles sur le site dédié et relayées sur la page Facebook du SIAH.



SIAH ATTENTION TRAVAUX

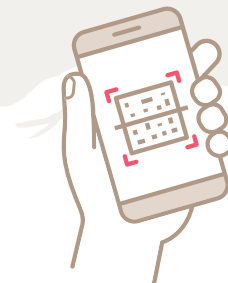
RENDRE VISIBLES LES TRAVAUX ET HUMANISER LE CHANTIER

« Respecter les normes de rejet en sortie de station », « grutier le chef d'orchestre du chantier », « échafaudages : la sécurité avant tout », etc. sont quelques exemples des vidéos visibles sur le site de l'extension de la station de dépollution du SIAH. Cette série s'étalera sur tout le temps du chantier et fera le tour des opérations en cours, des technologies employées, etc. C'est également l'occasion de découvrir des métiers peu connus, comme celui de grutier par exemple.



LASTATIONDUSIAH.FR

SCANNEZ MOI
AVEC VOTRE
TÉLÉPHONE



RETROUVEZ-NOUS AUSSI SUR FACEBOOK :
WWW.FACEBOOK.COM/SIAHCRULT





Portion du chantier d'extension de la station de dépollution des eaux usées.
Vue du haut d'une des grues - Bonneuil-en-France

PRISE DE VUE

Vous pensiez ne trouver que des hommes sur un chantier ?

Déborah Tanguy / SIAH

#JournéeDesDroitsDesFemmes



SIAH

Retrouvez-nous sur
www.lastationdusiah.fr

Après de longs mois de travaux et d'aménagements, la zone d'expansion de crue du Vignois à Gonesse a été officiellement inaugurée début juin 2019 par Guy Messenger, président du SIAH, en présence du maire de Gonesse et de nombreux riverains. Ce site, ouvert au public et quotidiennement emprunté par les promeneurs, est un espace unique dans le Val d'Oise. En effet, c'est le premier projet d'une telle ampleur à réunir restauration d'un cours d'eau et zone d'expansion de crue dans laquelle la biodiversité joue un rôle aussi prédominant.

ZONE D'EXPANSION
DE CRUE DU VIGNOIS
À GONESSE

CECIN'EST PAS
UN PARC

ORIGINES DU PROJET

De la fin de la Seconde Guerre Mondiale aux années 1980, en matière d'aménagement des cours d'eau en zones urbanisées, la solution la plus économique et la plus rapide, tout du moins le croyait-on à l'époque, était tout simplement le bétonnage de rivières. Ainsi les rivières étaient transformées en canal à l'instar du Croult sur toute sa traversée de Gonesse. Mauvaise idée puisque l'absence de berges larges et perméables, l'accélération de l'eau du fait du béton et le rétrécissement du canal le long du quartier pavillonnaire du Vignois ont empêché pendant des décennies les eaux de pluie de s'évacuer correctement lorsque le canal était saturé, aggravant indirectement le phénomène d'inondations.

UNE SOLUTION POUR TROIS PROBLÈMES

C'est pour mettre fin à cette situation que le SIAH a supprimé le canal de béton et déplacé les 860 mètres de rivière dans un ancien lit. En outre, les 11 hectares entourant le cours d'eau ont été aménagés en une zone d'expansion de crue écologique d'une capacité de stockage de 55 300 m³. Cet aménagement donne désormais au Croult une capacité d'écoulement bien supérieure grâce à l'élargissement de son lit, aidé en cela par des berges très évasées et désormais perméables. En outre, les débordements du Croult, en cas de fortes intempéries, pourront se produire dans les bassins prévus à cet effet, laissant la zone autrefois régulièrement inondée à l'abri de ce risque.

Mais le projet, outre de corriger le problème hydraulique décrit ci-dessus, a également pour fonction de jouer un rôle déterminant dans le retour au bon état écologique du Croult. Nul n'ignore que les cours d'eau de l'est du Val d'Oise subissent des pollutions chroniques sur l'ensemble de leur parcours. La zone d'expansion de crue du Vignois est conçue pour être le berceau d'une biodiversité durable offrant un site d'épanouissement pour la flore et la faune. Ainsi, cette présence équilibrée du vivant joue un rôle déterminant pour améliorer la qualité physico-chimique du cours d'eau (voir un exemple de cette action en page 4 de ce magazine).

Enfin, la zone d'expansion de crue du Vignois apporte une amélioration sensible du cadre de vie dans cette partie de la commune fortement impactée par un récent développement économique.



POURQUOI LE SITE DU VIGNOIS N'EST PAS UN PARC ?

Pour les raisons décrites ci-contre, on ne peut pas attendre d'un site écologique de ce type les mêmes usages que ceux d'un parc de ville classique. Si l'on souhaite rendre pérenne la présence d'une diversité animale et végétale au sein du Vignois, il est important que certaines règles soient respectées par les usagers du site.

Baignade :

La rivière et les bassins de rétention ne sont pas des espaces de baignades. Celle-ci est d'ailleurs strictement interdite pour des raisons évidentes de sécurité. En outre, ce genre d'activités détériore les différents habitats et perturbe la faune, abîme la flore et les berges du cours d'eau et des bassins.



Nourrir les animaux :

Il est agréable lorsque l'on a des enfants de nourrir les canards ou autres volatiles aux abords des bassins. Pourtant cette pratique est très représentative de la méconnaissance avec laquelle nous considérons les animaux sauvages de manière générale. Pour faire plaisir à nos enfants, sommes-nous vraiment prêts à ruiner le système digestif de ces oiseaux ? En effet, ceux-ci ne mangent pas de pain naturellement et se rendront malades par cet apport de nourriture incompatible avec leur régime normal. De plus, à la longue, cette habitude va empêcher l'apprentissage des petits à trouver leur nourriture par eux-mêmes. Autre effet direct de cette regrettable habitude, cela peut attirer voire sédentariser d'autres espèces qui d'ordinaire n'auraient pas prêté attention à ce site (comme par exemple les oies Bernaches, une espèce envahissante) et qui posent des problèmes de coexistence avec les espèces endémiques.



Activité de pêche :

L'empoisonnement artificiel du site est proscrit et la pêche y est interdite. Certes, on trouve des poissons dans certains des bassins, poissons amenés par les oiseaux lorsqu'ils passent de site en site, par des larves se collant à leur plumage. Mais introduire volontairement des poissons dans les bassins causerait un déséquilibre dommageable à l'ensemble du site. Les bassins ne sont pas conçus pour rester en eau en permanence. En fonction de la pluviométrie et du niveau de la nappe phréatique, ces bassins peuvent très bien rester à sec pendant plusieurs mois, sans que cela ne perturbe la faune et la flore puisque les espèces naturellement implantées sont adaptées à ces aléas. Mais le rajout d'espèces animales supplémentaires apportées par l'homme viendra ruiner considérablement l'équilibre délicat mis en place.



Les hérons ont très rapidement pris possession des lieux, comme ce spécimen de héron cendré photographié en septembre dernier au Vignois

Septembre 2019 au Vignois : les insectes jouent en rôle prédominant dans le bon équilibre faune/flore
Ici une Piéride de la rave photographiée au Vignois.

SUIVI ÉCOLOGIQUE PENDANT L'HIVER

Les changements de saisons sont des périodes critiques pour l'équilibre écologique de la zone d'expansion de crue du Vignois. Les services du SIAH sont particulièrement vigilants quant à ces variations qui vont sensiblement modifier l'aspect du site dont les qualités essentielles dépendent de la capacité d'adaptation de la flore et de la faune à ces changements de température, de pluviométrie, etc. On remarquait déjà à la fin de l'été que le niveau de l'eau dans les bassins était en baisse. Les bassins étaient en effet relativement bien remplis au printemps dernier et se sont asséchés cet été et l'étaient encore début d'octobre. Tout cela est normal et dépend largement de la pluviométrie et du niveau de la nappe phréatique. Ces bassins sont, en effet, prévus pour être à sec la plupart du temps, ce qui correspond tout à fait aux besoins de la flore et de la faune présentes sur ce site.

Dès le début de l'hiver, une bonne partie de la faune, et en particulier les espèces dont la température interne oscille entre 5 et 10 degrés, entre en hibernation : lézards, grenouilles, hérissons, chauves-souris, insectes, etc.

Les grenouilles par exemple quittent les zones humides pour se réfugier dans les sous-bois où elles vont s'enterrer jusqu'au printemps. Quelques papillons également sont maîtres dans l'art de se cacher durant les périodes froides pour hiberner jusqu'au retour des beaux jours. D'autres insectes, s'ils n'hibernent pas vraiment, stoppent leur développement lorsque les jours raccourcissent en-deçà d'un certain seuil, c'est ce qu'on appelle la diapause. Cela permet à l'animal concerné de passer l'hiver sans avoir besoin de trouver de nourriture.

Ainsi, le SIAH, pour les besoins de beaucoup de ces espèces, et notamment les insectes, laissent le bois mort se décomposer car ce matériau est extrêmement utile puisqu'il offre refuge et nourriture. Le bois mort est à lui seul un mini écosystème dans lequel de nombreuses espèces animales vivent en osmose.

Quant aux oiseaux présents sur le site, certains vont tout simplement quitter les lieux pour des régions plus chaudes et plus riches en nourriture, ce sont les oiseaux migrateurs tandis que d'autres vont s'adapter aux conditions plus difficiles de l'hiver comme par exemple la foulque macroule ou encore le héron cendré.

La flore, quant à elle, va s'adapter de façon différente en fonction des espèces. Automne oblige, les feuillus ont perdu leurs feuilles mais ont gardé leurs bourgeons à l'abri. D'autres plantes conservent leur feuillage tout l'hiver comme le houx par exemple, on parle de plantes sempervirentes. Les plantes ne résistant pas à l'hiver meurent tout en ayant libéré au préalable les graines qui germeront dès les beaux jours.

Vue sur la nouvelle portion
du Croult restauré



Jun 2019, Éric
Chanal, directeur du
SIAH, commente la
visite du site lors de la
journée inaugurale.



UN ESPACE PÉDAGOGIQUE

Le SIAH proposera, au printemps 2020 une série de « classes vertes et bleues » à l'ensemble des enfants de cycle 3 des écoles de Gonesse, d'Arnouville et de Bonneuil-en-France. Ce programme pédagogique, réalisé avec l'association Planète Sciences, permettra d'illustrer les thèmes de la biodiversité, de la rivière et de ses aspects hydrauliques, sujets intégrés au programme scolaire. Un livret pédagogique spécifiquement dédié sera fourni à chaque enfant.

Notons également l'intérêt porté à ce site par des filières universitaires, dont les caractéristiques inédites en Ile-de-France, en font un sujet d'étude multidisciplinaire. Le SIAH collabore d'ailleurs largement avec ce genre d'initiatives dans l'objectif de mieux appréhender l'ajustement entre les contraintes inhérentes à ce type de site et les besoins exprimés par les usagers.



LE SAVIEZ-VOUS ?

CERTAINES PLANTES AU SECOURS DE L'EAU

Les plantes présentes au bord des rivières et dans les zones humides ont le pouvoir de dépolluer les eaux : on appelle cela la phytoépuration.

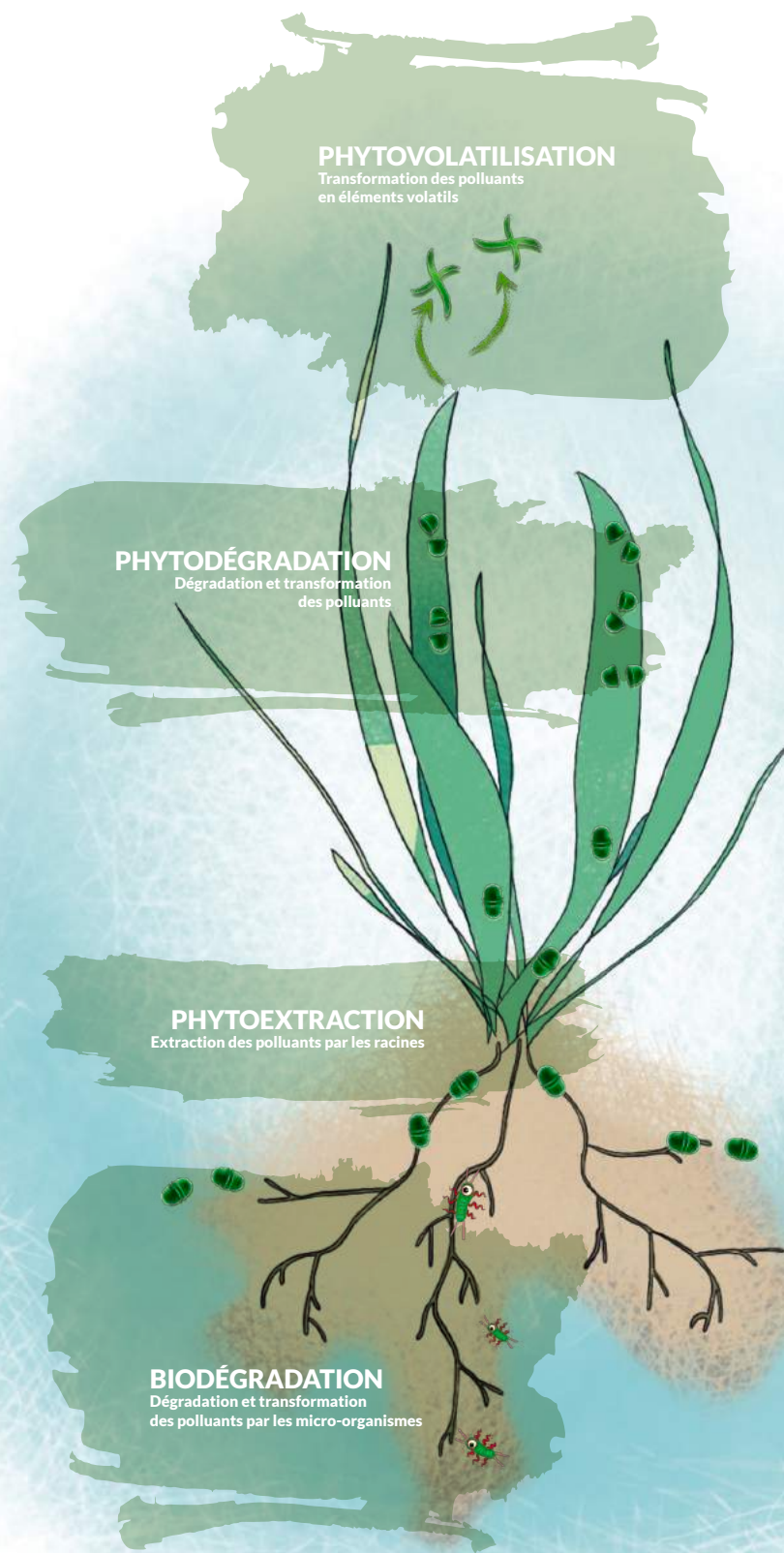
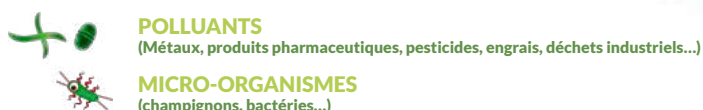
COMMENT CELA FONCTIONNE ?

La **phytoépuration** est une méthode naturelle de dépollution des eaux utilisant des plantes épuratrices.

Celle-ci se décompose en trois grandes étapes : les polluants présents dans l'eau vont être dégradés et transformés grâce aux microorganismes vivant au niveau des racines des plantes épuratrices (**phytodégradation**). Une fois cette étape passée, le système racinaire de la plante absorbe ces polluants qui vont migrer vers la partie aérienne de la plante (**phytoextraction**). Celle-ci se charge alors de dégrader de nouveau les composés polluants et termine cette transformation par des éléments volatils (**phytovolatilisation**).

A CHAQUE PLANTE SON UTILITÉ

Il est évident que toutes les plantes ne peuvent réaliser une phytoépuration. Seules quelques plantes évoluant dans les milieux aquatiques et semi-aquatiques peuvent réaliser cet exploit. Joncs, roseaux, iris d'eau, salicaires, etc. sont autant de plantes à préserver tant pour leur utilité dans l'épuration des eaux que dans le rôle qu'elles jouent au sein même de leur écosystème.





Syndicat Intercommunal
pour l'Aménagement Hydraulique
des vallées du Croult et du Petit Rosne

Le service public
de vos rivières

IDÉE EAU

S.I.A.H. des vallées du Croult et du Petit Rosne
Rue de l'Eau et des Enfants
95500 Bonneuil-en-France

01 30 11 15 15
info@siah-croult.org
www.siah-croult.org
[@SIAH_Croult](https://twitter.com/SIAH_Croult)

